

Appel à projet Défense dans le cadre du Plan de Relance pour la Wallonie

Objectifs

Financer des projets de recherche collaborative afin de renforcer les compétences du secteur wallon de la défense et d'amplifier sa diversification.

Soumission : 04 juillet 2022

Durée : Maximum 2 ans

Porteur(s) : **Entreprise**

Le projet doit répondre à une des thématiques suivantes :

- La défense et les domaines à fortes contraintes sécuritaires par l'introduction de technologies digitales robustes dans les systèmes embarqués et distribués ;
- Les systèmes critiques où la sécurité et la résilience sont vitaux tels que l'identification des menaces et l'engagement de cible ;
- Les missions ciblées et efficaces limitant les effets collatéraux et létaux et prenant en compte l'aspect de réduction de l'exposition aux risques (aspects protection, confort), les aides aux opérations et aux opérateurs (decision aids, interfaces hommes-machines...) ;
- La sécurisation et le traitement des données critiques nécessaires à l'évaluation des situations, par exemple à des fins de surveillance et de renseignement, l'aide à la décision ;
- Le développement d'infrastructures de confiance et la cybersécurité des systèmes ;
- Les matériaux et structures de protection du futur répondant à des besoins de légèreté et d'efficacité. Dans cette thématique, on peut notamment reprendre la conception de structures composites avancées, le développement de matériaux structuraux plus légers et plus robustes et les procédés innovants de mise en oeuvre ;
- La résilience énergétique, économique et la transition environnementale du secteur circularité dans la défense, efficacité et sécurité énergétique, maintenance, diminution de l'empreinte logistique afin par exemple d'encourager la réduction de la consommation d'énergie, la réduction du nombre de convois de ravitaillement, le recyclage entre autres.

Plus d'informations [ici](#)

Les Centres de Recherche associés aux HE (et pas les HE) sont éligibles en tant que sous-traitants.

Conditions d'éligibilité

- Le promoteur est une entreprise avec une activité significative dans le secteur défense.
- Le partenariat intègre au moins trois entreprises possédant un siège d'exploitation en Wallonie.
- Le partenariat intègre au moins une PME (avec un siège d'exploitation en Wallonie) au sens de la directive européenne 2013/34/UE.
- Tous les partenaires sont des entreprises.

Mots-clés

Circulaire **Composites** **Cybersécurité**
Défense **Digital** **Efficacité énergétique**
Matériaux **Sécurité** **Sécurité Énergétique**

Contacts SynHERA

- Michele BUSCEMI (buscemi.m@synhera.be)

Réunions d'information et d'échanges avec l'Administration : du 15 juillet au 2 septembre 2022

Budget

Ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de la recherche

Bailleur de fonds

- **SPW EER**

Propriété intellectuelle

- **Entreprise**

Critères de sélection

- Caractère innovant du projet (cote/20), sachant que la dimension diversification sera appréciée sur base d'une cote/10 dans la cotation totale du critère
 - Excellence et expérience (cote/10)
 - Qualité, faisabilité et pertinence (cote/20)
- Valorisation de l'innovation (cote/30), sachant que la dimension diversification sera appréciée sur base d'une cote/10 dans la cotation totale du critère
- Contribution au développement durable, y compris la dimension liée au maintien ou à la création de l'emploi, à la transition numérique, énergétique ou verte (cote/10)
 - Degré de risque (cote/10).

Afin que le projet soit admissible au financement, une cote minimale de 60% est requise pour chaque critère repris ci-dessus.